L’an deux mil vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, TREHOREL V, ROLLAND I, BASSET A, LE MOAL A, OLLITRAULT S, BOIN C, LANGLOIS R, EDY A, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F.

**Absent** : LE POTIER A.

**Secrétaire de séance** : BERNARD E.

Le Conseil Municipal décide de rajouter un point à l’ordre du jour :

- Projet séjour ski

Gildas Pérennez est absent en début de séance.

**VALIDATION DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**

Suite à la dernière réunion de Conseil, des documents ont été envoyés aux élus afin de se prononcer sur le projet de centrale solaire photovoltaïque.

Monsieur le Maire explique les retombées financières pour la commune :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Commune | LCBC | Département |
| Taxe aménagement | 4800 € (une seule fois) |  | 9 600 € (une seule fois) |
| Taxe IFER |  | 8 015 € tous les ans | 8 015 € tous les ans |
| CFE |  | 82 € tous les ans |  |

La commune ne percevra donc qu’une fois la somme de 4 800 €. LCBC percevra tous les ans la somme de 8 097 €, le Département recevra également chaque année 8 015 € en plus des 9 600 € la première année.

L’Etat impose aux Communautés de communes de plus de 20 000 habitants la mise en place d’un PCAET  (Plan Climat Air Energie Territorial). LCBC est concerné par cette mesure .Ce PCAET vise à lutter contre les pollutions atmosphériques et le réchauffement climatique. La Communauté de commune doit limiter la consommation d’énergie et augmenter la part des énergies renouvelables. Ainsi le solaire doit passer de 7 à 30 Wh. Voilà pourquoi le projet   photovoltaïque est inscrit dans cette prévision.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Suite au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire a contacté les Maires d’Allineuc et de Saint-Mayeux qui ont entrepris un projet de centrale solaire photovoltaïque. La commune de Saint-Mayeux est propriétaire du terrain et perçoit un loyer annuel. La commune d’Allineuc ne reçoit également que la taxe d’aménagement en une seule fois.

Gérard Mathécade pense que les retombées fiscales annoncées pour la commune ne sont pas assez importantes comparées à celles pour LCBC ou le Département.

Anthony Basset est d’accord avec cette remarque et précise qu’au bout de 20 ans, la commune n’aura obtenu que 4800 € alors que LCBC aura eu 161 940 €. Régis Langlois demande si la taxe foncière peut passer du non bâti en bâti grâce à cette installation. Monsieur le Maire pense que ce n’est pas possible.

Monsieur le Maire précise qu’en 10 ans, il n’y a eu que 4 projets de centrale solaire sur le territoire de LCBC (Loudéac, Saint-Mayeux, Allineuc et Trévé). Il prend en compte les remarques des élus et propose de solliciter le Bureau Communautaire afin que soit revue la répartition de la taxe IFER entre les collectivités.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal sollicite Monsieur le Maire pour qu’il prenne contact avec Monsieur le Président de LCBC pour que ce point soit à l’ordre du jour du Conseil Communautaire. De ce fait, ils décident de ne pas donner un accord sur ce projet pour l’instant et d’attendre la réponse de LCBC sur une possible nouvelle répartition de la taxe IFER.

Monsieur Gildas Pérennez arrive en séance.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

**FINANCES : TAXE D’AMENAGEMENT**

Anthony Basset informe que, par délibération du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal avait décidé, sur préconisations de la communauté de communes, de :

- maintenir la taxe d’aménagement sur les permis de construire et les déclarations préalables au taux de 1% (valeur forfaitaire de 767 € x nombre de m² construits y compris places de stationnement sachant que les premiers 100 m² sont exonérés de droit),

- d’exonérer en application de l’article L.3321-9 du code de l’urbanisme :

• les locaux d’habitation et d’hébergement ayant bénéficié d’un prêt aidé de l’Etat pour logement social hors PLAI

• les locaux d’habitation principale ayant bénéficié d’un prêt à taux zéro (PTZ) dans la limite de 50% de leur surface

• les abris de jardin

Il donne l’exemple d’une habitation de 125 m² : la taxe d’aménagement totale est d’environ 2000 € et la commune récupère le 1/3 soit 660 €.

Pour information, la recette liée à la taxe d’aménagement était de 3 170 € en 2020, 4 700 € en 2019, 6 053€ en 2018, 3 200 € en 2017.

La Préfecture demande au Conseil Municipal s’il souhaite maintenir ses taux ou les faire évoluer.

Suite à la question de Brigitte Jéglot, Anthony Basset informe que les recettes liées à la taxe d’aménagement sont inscrites en section d’investissement et servent à financer les travaux.

Anthony Basset pense qu’il ne faut pas modifier le taux de cette taxe qui impacte les jeunes ménages, il vaut mieux jouer sur le prix du m² de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de ne pas modifier le taux de la taxe d’aménagement ni ses exonérations.

**ENVIRONNEMENT**

1. *Devis reboisement du Bois de Quénéha* :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Maurice Tilly informait qu’un devis pour le reboisement avait été demandé à l’association Terres et Bocages pour le reboisement du bois de Quénéha. Thierry Guéhenneuc proposait 200 plants ainsi que la main d’œuvre pour la plantation pour un montant de 1250,25 € TTC.

Le Conseil avait demandé à Maurice Tilly de contacter l’association pour un autre devis pour 150 plants.

Le nouveau devis s’élève à 1 170 € HT soit 1 376,50 € TTC et comprend en plus la prestation relative à la plantation :

- adhésion : 40 € HT

- fourniture de 50 mélèzes, 30 merisiers, 50 châtaigniers,

20 chênes rouges et 3 hêtres pourpres : 195 € HT

- 300 tuteurs : 60 € HT

- préparation du terrain : 500 € HT

- plantation et pose tuteurs : 375 € HT

Suite à la question de Laure Ivanov, Maurice Tilly informe que la prestation de préparation du terrain a été retenue car les agents du service technique n’auront pas le temps de le faire avant la fin de l’année. Il précise aussi que la vente de bois suite à l’abattage des arbres couvre presqu’intégralement cette opération.

Frédéric Foulfoin demande si LCBC peut attribuer des aides. Maurice Tilly rappelle que des aides sont possibles uniquement pour des talus et des haies bocagères.

Le Conseil accepte ce devis. Les travaux devraient être faits avant la fin de l’année.

1. *Intervention des élèves d’un lycée professionnel pour l’entretien d’un sentier à l’étang* :

Maurice Tilly informe que jeudi 13 Janvier, les élèves de Secondes Nature Jardin Paysage et Forêt   du lycée Anne de Bretagne de Locminé vont réaménager le sentier en posant notamment des rondins qui relieront le lotissement de Bonne Brousse à l’étang.Une entrevue est prévue le Mercredi 24 novembre afin d’organiser cette journée avec Monsieur Le Sciellour du lycée qui coordonne le travail de ces élèves. Pascal, Maurice et Monsieur le Maire seront présents.

**VENTE D’UN TERRAIN A L’AFCT**

Gérard Mathécade informe qu’il a rencontré à nouveau la directrice de l’école Ste-Jeanne d’Arc le 7 octobre dernier car l’AFCT, propriétaire des bâtiments de l’école, souhaite acquérir une partie de la parcelle AA97 (environ 290 m²) où sont installées les classes modulaires afin d’y construire des nouvelles classes.

La commission finances, réunie le 12 octobre, a étudié cette demande et propose de vendre ce terrain 10 €/m². Les frais de déplacement de la cuve à gaz, de géomètre et de notaire seront à la charge de l’AFCT.

Gérard Mathécade précise qu’un devis va être demandé à Primagaz pour le déplacement de la citerne mais aussi à l’entreprise Serfo pour le remplacement de la citerne par deux bouteilles P35.

Gildas Pérennez indique que, lors de la commission finances, il avait indiqué que le prix de 10€ était un maximum et pensait que 5€ le m² était suffisant car l’acheteur est une école.

Le Conseil Municipal est d’accord avec cette proposition et fixe donc le prix de vente à 5€ le m².

Céline Boin se demande pourquoi c’est à l’école de prendre en charge l’intégralité de la dépense liée au déplacement de la citerne de gaz.

Anthony Basset et Monsieur le Maire expliquent que le fait de baisser le prix du m² est aussi une contrepartie pour que l’AFCT puisse prendre en charge ces travaux.

**VOIRIE**

1. *Adhésion au groupement de commande LCBC 2022* :

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l’adhésion de la commune au groupement de commande du marché de voirie rurale 2022 de Loudéac Communauté.

Maurice Tilly sera nommé référent pour ce dossier.

Les élus donnent leur accord mais demande à Maurice Tilly d’être vigilant quant à la gestion du chantier mais aussi d’avoir un droit de regard sur le cahier des charges. Une réception de travaux avec l’entreprise, LCBC et la commission voirie sera aussi exigée.

1. *Compte-rendu de la commission voirie et sécurisation du 16 novembre* :

Le 23 octobre, la commission voirie a fait le tour des routes et chemins de la commune pour répertorier les travaux à faire à plus ou moins long terme.

La commission voirie s’est de nouveau réunie le 16 novembre dernier. Les points suivants ont été abordés :

**• programme voirie rurale 2022 :**

1. Le Hinlée (village) + Saint-Just (route vers chez M. Michel)
2. La Ville Rouault + route direction St-Caradec entre la mairie et le foyer logement + parking
3. Dugouet

Une estimation sera faite par Pascal Guillome de LCBC.

• **sécurisation** :

La priorité est donnée à l’entrée côté Loudéac et à la route de La Motte (Quénéha). Des solutions seront étudiées comme la mise en place de chicanes, l’achat d’un radar pédagogique ou des passages surélevés. Régis Langlois propose aussi de faire une étude pour des feux de signalisation.

A voir aussi pour la mise en place d’un sens unique au Hameau de Bonne Brousse.

• **élagage**: des règles doivent être mises en place et il conviendra d’en informer la population.

• **assainissement en campagne** : problème d’eaux pluviales dans les fossés et voir pour informations au niveau des eaux usées (plan épandage et fosse septique). Des renseignements vont être demandés à Jacky Mercier du service SPANC de LCBC.

La commission voirie se réunira avant la fin de l’année.

1. *Programme curage des douves* :

Un deuxième programme de curage des douves va être fait en fin de semaine prochaine par l’entreprise Buchon. Il reste 2 400 € de budget. Les travaux concernent les villages de Belle-Noë, Kergouet, Saint-Just et la zone de Bel-Air.

**EXTENSION DE LA MAISON DES LUTINS**

1. *Point sur les travaux* :

Gérard Mathécade informe que la démolition de la maison sise 5 rue des Perrières est en cours. Ont été vendus l’escalier, les vélux, la porte d’entrée et l’armoire pour 330 €. Il reste les poutres qui seront mises de côté pour un acheteur. Cette somme a été mise en dons divers sur le budget du CCAS.

Le comité de pilotage s’est réuni le 8 novembre pour travailler sur l’Avant-Projet Définitif (sols, revêtements muraux, placards) et l’a validé telle que proposé par le cabinet AMC. La porte à galandage modèle en bois est retenue. Par contre, le comité de pilotage décide de ne pas donner suite à l’option verrière (classe de devoir) estimant le coût trop important (9 800 € HT).

Le permis de construire a été déposé auprès du service urbanisme de LCBC le 10 novembre.

1. *Demande de DETR* :

Un dossier de demande de DETR doit être déposé auprès des services préfectoraux en janvier, une subvention de 30% est espérée.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer la demande.

**PROJET SEJOUR SKI**

Suite au dernier Conseil Municipal, Laure Ivanov et Angeline Fiot ont continué à travailler sur le séjour ski pour les 12 – 15 ans qui aura lieu du 6 au 12 février 2022 à La Bourboule. Une réunion d’informations pour les familles a eu lieu le lundi 15 novembre et déjà 22 jeunes sont inscrits. Il ne reste que 2 places.

Laure Ivanov présente deux budgets prévisionnels comprenant le transport, l’hébergement, la pension complète, les activités (location matériel et forfait compris).

1ère proposition : l’Estivade

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Les Dépenses** | | | |  | **Les recettes** | | |
|  | Prix | Nombre | Total |  |  | **Prix** | **Total** |
| **Pension complète jeunes** | 37 | 24 | 5328 |  | Caf | 15€/jour/jeunes | 2160 |
| **Pension complète adultes** | 40 | 3 | 720 |  | Participation des familles | 390€-400€-410€ | 9600 |
| **Location Ski pour 4 jours** | 25 | 27 | 675 |  | Participation de la Commune | 184,24€/jeune | 4421,89 |
| **Forfait ski (2 séances)** | 10 | 27 | 540 |  |  |  |  |
| **Cours de ski (3 moniteurs et 4 séances)** | 90 | 4 | 1080 |  |  |  |  |
| **Chien de traineau** | 18 | 24 | 432 |  |  |  |  |
| **Randonnée raquette** | 180 | 2 | 360 |  |  |  |  |
| **Recherche en avalanche** | 180 | 2 | 360 |  |  |  |  |
| **Construction igloo** | 180 | 2 | 360 |  |  |  |  |
| **Location raquette** | 5 | 27 | 135 |  |  |  |  |
| **Transport** |  |  | 4550 |  |  |  |  |
| Salaire 1 animateur +heures de nuit directrice+1 bénévole | 90h\*12,20=1098€ 30h\*18,13=543,90€  **1641,90€** | | 1641,9 |  |  |  |  |
| **Total des dépenses** |  |  | **16181,9** |  | **Total des recettes** |  | **16181,89** |

2ème proposition : le Domaine de Fohet

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Les Dépenses** | | | |  | **Les recettes** | | |
|  | Prix | Nombre | Total |  |  | **Prix** | **Total** |
| **Pension complète jeunes** | 445 | 24 | 10680 |  | Caf | 15€/jour/jeunes | 2160 |
| **Pension complète adultes** | 240 | 2 | 480 |  | Participation des familles | 390€-400€-410€ | 9600 |
| **Location Ski pour 4 jours** | 55 |  | 55 |  | Participation de la Commune | 243,13€/jeune | 5835,3 |
| **Forfait ski (2 séances)** | 14,2 | 3 | 170,4 |  |  |  |  |
| **Cours de ski (3 moniteurs et 4 séances)** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Chien de traineau** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Randonnée raquette** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Location raquette** | 6 | 3 | 18 |  |  |  |  |
| **Transport** |  |  | 4550 |  |  |  |  |
| Salaire 1 animateur +heures de nuit directrice+1 bénévole | 90h\*12,20=1098€ 30h\*18,13=543,90€  **1641,90€** | | 1641,9 |  |  |  |  |
| **Total des dépenses** |  |  | **17595,3** |  | **Total des recettes** |  | **17595,3** |

Pour rappel, lors de la réunion du mois dernier, un premier estimatif avait été fait pour un budget de 18 125,50 € et une participation communale de 6 365,50 €.

Le nouveau budget proposé est de 16 181,90 € avec une participation communale de 4 421,89 €.

Laure Ivanov indique que les 22 jeunes inscrits sont tous de Trévé. Gildas Pérennez demande si les jeunes doivent adhérer à la Maison des Jeunes, Laure Ivanov pense que oui ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition suivante, par 17 voix pour et 1 abstention (S.Doré) et autorise la mise en place de deux actions personnelles d’autofinancement pour diminuer le coût du séjour payé par la famille. Une vente de gavottes sera mise en place dans les jours qui viennent, puis une vente de pizzas aura lieu courant janvier.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

► *Résidence des Trois Chênes* :

La dernière réunion de chantier a eu lieu le 8 novembre, la prochaine est programmée au 22 novembre.

La partie terrassement est terminée. Les travaux de réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable se dérouleront entre le 22 novembre et le 31 décembre, les réseaux souples en début d’année avec 4 semaines d’exécution. L’empierrement, les longrines, le bicouche et les travaux de finition auront lieu par la suite.

Le nettoyage de la chaussée de la rue de Beauséjour a été fait par l’entreprise Paillardon.

L’élagage des chênes et des châtaigniers du talus a été réalisé mardi par les services techniques car le talus appartient à la commune. L’élagage a été demandé par l’entreprise Paillardon car les branches gênaient pour la réalisation des noues.

Sophie Ollitrault signale qu’un sens unique dans la rue de Beauséjour serait nécessaire lorsque les travaux du lotissement seront terminés. Monsieur le Maire informe que la commission voirie y a déjà réfléchi.

► *Main courante au terrain de foot* :

Gérard Mathécade informe que les employés communaux ont enlevé la main courante. L’entreprise SDU a effectué la pose de la nouvelle main courante lundi 8 et mardi 9 novembre.

Puis les employés communaux ont ensemencé autour des poteaux. La main courante est désormais aux normes car elle se situe à 3 mètres de la ligne de touche (norme obligatoire).

Pour information, Pascal a décompacté le terrain d’honneur et les terrains d’entrainement.

**INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L’EGLISE**

Anthony Basset rappelle qu’une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises.

Les circulaires de 1987, 2011 et 2019 précisent que le montant de cette indemnité fait l’objet, chaque année, d’une revalorisation au même taux que l’indice de rémunération des agents publics. Or cet indice de rémunération n’ayant pas augmenté, le montant des indemnités de gardiennage de 2021 est identique à celui de 2020 soit 120,97 €.

Les années passées, le Conseil Municipal a toujours décidé de verser cette somme à la Paroisse.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement de cette somme à la Paroisse de Loudéac au titre des indemnités de gardiennage de l’église par 13 voix pour, 2 voix contre (R.Langlois et A.Edy) et 3 abstentions (S.Doré, C.Boin et M.Tilly).

**PERSONNEL**

► *recrutement de trois agents recenseurs* :

Monsieur le Maire informe que trois candidatures ont été déposées :

- Monsieur Yoan Masson (candidature de l’année dernière)

- Monsieur Christian Tuffigo

- Monsieur Elinesio Cardoso De Olivera

N’ayant pas eu d’autres candidatures, il est proposé de retenir ces trois personnes qui habitent la commune.

► *cadeaux de fin d’année pour les employés communaux* :

Emma Bernard a fait des devis chez Gamm Vert, Kercadélac et la Biscuiterie de Guerlédan pour des coffrets cadeaux à 20 €.

Elle propose de retenir le devis de la Biscuiterie de Guerlédan qui est la moins chère soit 20 € par coffret (20.16 € pour Gamm Vert et 20.10 € pour Kercadélac) et qui propose des produits locaux de qualité. De plus, cette société est la seule à nous faire un prix (20€ au lieu de 20,40€).

Le budget alloué à cet achat est de 400 € (16 agents, l’animateur sportif, l’animatrice bibliothèque ainsi que 2 bénévoles de la bibliothèque).

Le Conseil donne son accord pour cet achat à la Biscuiterie de Guerlédan.

► *indemnité inflation* :

Anthony Basset informe que, conformément aux engagements du Gouvernement, le dispositif lié à l’instauration d’une indemnité inflation d’un montant de 100 € doit être mis en place pour les agents qui ont perçu une rémunération moyenne inférieure à 2000 € nets par mois, avant impôt sur le revenu, entre le 1er janvier et le 30 octobre 2021.

C’est à la collectivité de la verser aux agents sur la fiche de paie de janvier 2022 puis la commune sera intégralement remboursée le mois suivant par le biais d’une déduction des cotisations URSSAF.

Sont concernés les agents titulaires mais aussi les agents contractuels qui n’ont qu’un employeur. Cette indemnité est un forfait et ne dépend pas du temps de travail.

Cette mesure ne peut pas être mise en place avant le début de l’année 2022 car le Décret n’est pas encore sorti et que la mise à jour du logiciel ne se fera également qu’en début d’année.

► *formation PSC1 pour les agents* :

Monsieur le Maire a rencontré le nouveau chef de la caserne des pompiers de Saint-Caradec. Ce dernier a fait savoir que l’Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Côtes d’Armor dispense des formations :

- PSC1 (prévention et secours civique niveau 1) : 56 € par stagiaire pour 9 personnes pour une durée de stage de 7 heures

- formation initiale pour les sauveteurs secouristes du travail : 150 € par agent pour 9 personnes, 14 heures de stage

Monsieur le Maire en parlera aux agents lors des entretiens annuels en décembre.

Le Conseil donne son accord pour financer ces formations en 2022. Plusieurs groupes seront faits afin d’inscrire les agents sans perturber les services. Une mutualisation sera proposée aux communes proches de Trévé pour des séances communes.

► *TIG aux services techniques* :

Le SPIP (service pénitentiaire d’insertion et de probation) a sollicité la commune pour accueillir Olivier Perrennes qui doit effectuer un TIG (travail d’intérêt général) de 125 heures. Ce dernier a commencé le mardi 16 novembre aux services techniques.

Monsieur le Maire et Maurice Tilly ont accepté cette requête car ce dernier habite la commune et a déjà effectué un TIG aux services techniques au cours duquel il a donné entière satisfaction.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *point sur le marché de Noël* :

20 exposants sont inscrits avec toute la gamme de produits. Le pass sanitaire sera obligatoire, un sens de circulation devra être respecté avec une entrée et une sortie.

Des décorations de Noël (père-noël, étoiles et traineau en bois) ont été réalisées par le service technique, Angeline Fiot et l’équipe d’animation ainsi que les enfants de l’accueil périscolaire avec l’aide de Maryse Le Duc pour les dessins. Ces décorations seront installées à la salle des fêtes pour le marché.

Un atelier libre sera proposé aux enfants pour la création de boules en carton plat qui seront mises dans le sapin.

Une boite aux lettres réalisée par Benoît Clerbois, Angeline Fiot et les enfants sera installée devant la mairie le 1er décembre afin que les enfants de la commune y déposent leur lettre au Père-Noël. Chacun recevra une réponse.

- *compte-rendus des commissions LCBC* :

• **Mobilité (Emma Bernard**) : présentation approfondie de l’association Ehop. Ce service existe depuis 2002 et aide les personnes à trouver du covoiturage via la plateforme Ouestgo ou par téléphone. Pour 2022, son engagement porte sur la valorisation du service de covoiturage, des posts seront mis en ligne sur le site Internet et des kits de communication seront à disposition.

Le Conseil Municipal nomme Emma Bernard référente élue et Marie-Pierre Huet référente technique.

Avec la pandémie, le covoiturage a diminué et le rôle des entreprises locales, de LCBC et des communes est de le relancer grâce à une campagne de promotion en masse.

• **Ordures ménagères (Maurice Tilly)** : de nombreux usagers sont mécontents – discussion autour des tarifs et repérage des habitations sans poubelle – le jour de collecte sera le mercredi à partir de janvier (à confirmer).

- *rideaux pour la cantine* :

Le Conseil accepte le devis de Jouet - Espace Revêtements pour la fourniture de 4 stores enrouleurs pour les fenêtres de la cantine pour un montant de 525,30 € HT, la dépense sera mandatée en section de fonctionnement.

- *élections au Conseil Communautaire des Jeunes* : Laure Ivanov indique qu’il n’y a aucun candidat pour la commune, l’élection est donc annulée.

- *démarchages téléphoniques* : Laure Ivanov informe que les commerçants sont actuellement victimes de démarchages frauduleux par des personnes se faisant passer pour des gendarmes. Il convient d’être vigilant.

**Dates à retenir** :

- Vendredi 19 novembre à 20h30 à la salle des fêtes : rencontre commerçants – artisans – présidents d’association

- Mercredi 24 novembre à 19h à la mairie : Comité Syndical du SIAEP La Motte-Trévé

- Mercredi 24 novembre à 19h petite salle de la Mairie : commission bulletin

- Mardi 30 novembre à 20h (au lieu de 19h) à la mairie : commission finances

- Mercredi 8 décembre à 20h : Commission Santé pour la restitution du projet d’une maison médicale

- Jeudi 9 décembre à 20h à la Mairie : Conseil Municipal